ADMINISTRATION
COMMUNALE D'UCCLE
Service Urbanisme
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme

Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : 16-42421-2015 (U15/F°665) (corr. Mme N. Suhorochko)

N/Réf. : AVL/JMB/UCL-2.344/s.578 Bruxelles, le

Annexe: 1 dossier

Monsieur l'Echevin,

<u>Objet</u>: <u>UCCLE</u>. <u>Avenue Dolez</u>, <u>97</u>. <u>Construction d'une habitation unifamiliale</u>. <u>Demande de permis d'urbanisme</u> – <u>Avis de la CRMS</u>

En réponse à votre lettre du 9 octobre 2015 sous référence, reçue le 13 octobre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 28 octobre 2015.

La demande concerne la construction d'une maison unifamiliale (rez + 2 + grenier sous toiture) sur une parcelle située dans la zone de protection du Kauwberg.

Cette nouvelle construction fait partie d'un permis de lotir délivré le 4 avril 1969 et dont les lots 1 à 3 ont déjà été construits. Les façades seraient réalisées en maçonnerie de parement gris clair à joints minces, le soubassement en gris foncé et des châssis seraient prévus en PVC gris foncé. Le gabarit reprend celui du n°99 mitoyen. Le talus arboré existant serait reconstitué après la construction.

La CRMS n'émet pas de remarque particulière sur les interventions projetées mais demande de renoncer aux châssis en PVC et de privilégier un matériau plus durable. Elle demande de strictement respecter les prescriptions urbanistiques.

S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de Concertation des remarques et recommandations complémentaires sur le projet.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO Secrétaire

c.c.: - B.D.U. - D.M.S.: Mme M. Kreutz; - B.D.U. - D.U.: M M. Briard.

M.-L. ROGGEMANS Présidente